

## Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2021 : publication de l'Avis de convocation

L'Assemblée Générale Mixte d'Air Liquide se tiendra le **mardi 4 mai 2021 à 15 heures**, sur première convocation, au **Campus Innovation Paris, 1, Chemin de la porte des loges, Les Loges-en-Josas (78)**. Afin de protéger la santé et la sécurité des collaborateurs et des actionnaires, **l'Assemblée Générale Mixte d'Air Liquide se tiendra à huis clos**. Il existe en effet à la date de convocation des mesures administratives limitant les déplacements et les rassemblements pour des motifs sanitaires faisant obstacle à la présence physique des actionnaires à cette Assemblée, au regard notamment du nombre de personnes habituellement présentes lors de ces réunions.

Les **projets de résolution**, approuvés par le Conseil d'Administration d'Air Liquide du 9 février 2021 et soumis à l'Assemblée Générale des actionnaires, ainsi que toutes les informations concernant l'Assemblée sont disponibles sur le site Internet de la Société, [rubrique Actionnaires](#).

L'**Avis de convocation publié au BALO** (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires) **du 24 mars 2021** peut être consulté sur le site Internet de la Société, rubrique Assemblée Générale 2021.

Les documents de convocation vont être envoyés à tous les actionnaires de la Société par voie postale, ou par voie électronique à ceux ayant opté pour la convocation électronique. Ces documents contiennent le formulaire de vote, l'ordre du jour de l'Assemblée, les résolutions qui seront soumises au vote des actionnaires, avec une présentation des objectifs de ces dernières, ainsi que les principales modalités de participation, de vote et d'exercice des droits des actionnaires.

Les actionnaires sont informés que des **adaptations sur les modalités de vote** sont nécessaires. Du fait de la tenue de l'Assemblée à huis clos, **aucune carte d'admission ne sera délivrée et les mandats à tiers seront traités selon des modalités décrites sur le site Internet de la Société**. Les votes sur les résolutions et les pouvoirs au Président seront traités comme à l'accoutumée.

Le **vote par correspondance** peut s'effectuer par courrier ou par Internet (étant précisé qu'il est vivement recommandé aux actionnaires de privilégier autant que possible le vote par Internet pour en faciliter le traitement compte tenu des circonstances). Le site Internet de vote sera ouvert du **mardi 30 mars au lundi 3 mai, 15h00, heure de Paris**.

En application de l'article 8 du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020, le Conseil d'Administration a désigné deux scrutateurs parmi les actionnaires détenant le plus grand nombre de droits de vote dont la Société a connaissance à la date de convocation, ayant la possibilité d'assister à l'Assemblée Générale, et ayant accepté cette fonction. Il s'agit des sociétés Amundi et BNP Paribas.

Pour bénéficier de l'information la plus récente, les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la [page de l'Assemblée Générale](#) qui sera mise à jour chaque fois que nécessaire, les modalités décrites ci-dessus étant susceptibles d'évoluer. L'ordre du jour ainsi que les différents documents afférents à l'Assemblée peuvent également être consultés sur cette page.

## **Actionnariat d'Air Liquide (au 31 décembre 2020)**

- 33 % du capital détenu par les actionnaires individuels
- 51 % du capital détenu par les investisseurs institutionnels non français
- 16 % du capital détenu par les investisseurs institutionnels français

---

## **Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2021**

### **A caractère ordinaire**

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Affectation du résultat de l'exercice 2020 ; fixation du dividende
- Autorisation donnée pour 18 mois au Conseil d'Administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions
- Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Xavier Huillard
- Nomination de Monsieur Pierre Breber en qualité d'Administrateur de la Société
- Nomination de Monsieur Aiman Ezzat en qualité d'Administrateur de la Société
- Nomination de Monsieur Bertrand Dumazy en qualité d'Administrateur de la Société
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce
- Approbation des éléments de la rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Benoît Potier
- Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce
- Approbation de la politique de rémunération applicable aux dirigeants mandataires sociaux
- Approbation de la politique de rémunération applicable aux Administrateurs

### **A caractère extraordinaire**

- Autorisation donnée pour 24 mois au Conseil d'Administration de réduire le capital par annulation des actions auto-détenues
- Délégation de compétence donnée pour 26 mois au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant maximum de 470 millions d'euros en nominal
- Autorisation donnée pour 26 mois au Conseil d'Administration en vue d'augmenter, en cas de demandes excédentaires, le montant des émissions d'actions ou de valeurs mobilières
- Délégation de compétence donnée pour 26 mois au Conseil d'Administration en vue de procéder à des augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe
- Délégation de compétence donnée pour 18 mois au Conseil d'Administration en vue de procéder à des augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservées à une catégorie de bénéficiaires

### **A caractère ordinaire**

- Pouvoirs en vue des formalités.

## CONTACTS

### Relations Médias

media@airliquide.com

### Relations Investisseurs

IRTeam@airliquide.com

### Service actionnaires

[airliquide.com/fr/actionnaires/nous-contacter](https://airliquide.com/fr/actionnaires/nous-contacter)

## PROCHAINS RENDEZ-VOUS

### Chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2021 :

Vendredi 23 avril 2021

### Assemblée Générale Mixte :

Mardi 4 mai 2021

### Date de détachement du coupon\* :

Lundi 17 mai 2021

### Mise en paiement du dividende\* :

Mercredi 19 mai 2021

\* sous réserve des approbations nécessaires par l'Assemblée Générale des actionnaires du 4 mai 2021

---

Air Liquide est un leader mondial des gaz, technologies et services pour l'industrie et la santé. Présent dans 78 pays avec 64 500 collaborateurs, le Groupe sert plus de 3,8 millions de clients et de patients. Oxygène, azote et hydrogène sont des petites molécules essentielles à la vie, la matière et l'énergie. Elles incarnent le territoire scientifique d'Air Liquide et sont au cœur du métier du Groupe depuis sa création en 1902.

Air Liquide a pour ambition d'être un leader de son industrie, d'être performant sur le long terme et de contribuer à un monde plus durable - avec au cœur de sa stratégie, un engagement marqué en faveur du climat et de la transition énergétique. Sa stratégie de transformation centrée sur le client vise une croissance rentable, régulière et responsable dans la durée. Elle s'appuie sur l'excellence opérationnelle et la qualité des investissements, de même que sur l'innovation ouverte et l'organisation en réseau mise en place par le Groupe à l'échelle mondiale. Grâce à l'engagement et l'inventivité de ses collaborateurs pour répondre aux enjeux de la transition énergétique et environnementale, de la santé et de la transformation numérique, Air Liquide crée encore plus de valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes.

Le chiffre d'affaires d'Air Liquide s'est élevé à plus de 20 milliards d'euros en 2020. Air Liquide est coté à la Bourse Euronext Paris (compartiment A) et appartient aux indices CAC 40, EURO STOXX 50 et FTSE4Good.